

SCP MOUTON Jean-Christophe – LE FLOCH Thierry
Huissiers de Justice Associés
15 Passage Lonjon
34960 MONTPELLIER CEDEX 2
aml-huissiers-montpellier.com

PROCES VERBAL DESCRIPTIF DE BIEN



10/10/2010

PROCES VERBAL DESCRIPTIF

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT

ET LE DIX SEPT JUILLET

A LA REQUETE DE :

REPRESENTEE PAR :

Maitre **RIEU Vincent**, avocat associé au barreau de MONTPELLIER, membre de la SCP DENEL – GUILLEMAIN – de CROZALS – TREZEGUET, avocats à la Cour d'Appel de Montpellier et y demeurant 5 Rue Doria 34000 MONTPELLIER, au cabinet duquel il est fait élection de domicile.

AGISSANT EN VERTU :

De la copie exécutoire d'un acte de Maitre

Je, Jean-Christophe MOUTON Huissier de Justice associé, membre de la SCP MOUTON Jean-Christophe - LE FLOCH Thierry, à la résidence de 34960 MONTPELLIER, et y demeurant 15 Passage Lonjon, soussigné,

Me suis transporté sur la commune de JUVIGNAC (34) – lieudit « Domaine de Fontcaude » - 1213 Avenue des Thermes, dans un ensemble immobilier dénommé "COTE GREEN", à l'effet de procéder à la description exacte et détaillée des biens qui y sont situés et appartiennent à :

Dont le requérant se propose de poursuivre l'expropriation en la forme légale, les susnommés n'ayant pas satisfait aux commandements aux fins de saisie immobilière transmis à l'entité requise par la SCP MOUTON – LE FLOCH, Huissier de Justice à MONTPELLIER, le 23 juin 2017.

AINSI QU'IL SUI :

Désignation :

Sur la commune de **JUVIGNAC (34) – lieudit « Domaine de Fontcaude » - 1213 avenue des Thermes** dans un ensemble immobilier dénommé "**COTE GREEN**", l'ensemble figurant au cadastre sous les relations suivantes : Section CD n° 135 pour 53 ares 85 ca et les 528/100.000èmes des charges d'hall, escalier, minuterie, et les 604/100.000èmes des charges d'ascenseur, et les 539/100.000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales, et désigné dans la copropriété sous le numéro de lot :

- **80** : au premier étage, un logement de type T2 comprenant : entrée avec placard, séjour avec coin cuisine, salle de bain, WC, une chambre avec placard et une terrasse

Je me suis par conséquent rendu dans ladite commune, où j'ai procédé avec l'accord et en présence du Directeur de la structure gestionnaire et avec l'assistance de la société LOGIS EXPERTISES (Monsieur GANDOLFO Serge), au descriptif suivant :

D'une surface habitable loi CARREZ de « 35,40 m² ». l'appartement meublé fait l'objet de locations saisonnières par l'intermédiaire de la société PROMEO – 547 Quai des Moulin à SETE.

L'appartement meublé fait l'objet d'un bail commercial avec un loyer annuel de **5187 euros H.T.**

Cette résidence service (laverie, bagagerie, piscine) entièrement sécurisée, dont le Syndic est actuellement **le groupe OPALEO – 60 rue des Charbonniers – 34200 SETE** est soumis au statut de la copropriété suivant état descriptif de division et règlement de copropriété reçus suivant acte de Me

RELEVÉ DE LA PARTIE PRIVATIVE : **12,20 m²**

RELEVÉ DE SURFACES PRIVATIVES	
Kitch/sejou	22,60
Toilette	1,15
Salle de bain	2,65
Chambre	9,00
TOTAL PRIVATIF :	35,40

RELEVÉ DE SURFACES ANNEXES	
Terrasse	12,20
TOTAL ANNEXES :	12,20

Edité à Lunel le : 18/07/2017

LOGIS EXPERTISES
 75 Bd de STRASBOURG
 34400 LUNEL
 Tél 04 87 71 69 88
 www.1001079.com





APPARTEMENT n° 145

ENTREE : (photo n°2)

Le revêtement de sol est constitué d'un carrelage de couleur claire en excellent état.

Les murs et cloisons à l'enduit gratté blanc demeurent en bon état et sans dommage significatif.

Elle comporte un placard de rangement avec aménagement intérieur, l'ensemble en parfait état d'entretien.

SEJOUR : 22,60 m² (photos n°3)

Le revêtement de sol est constitué d'un carrelage de couleur claire en excellent état.

Les murs et cloisons à l'enduit gratté blanc demeurent en bon état et sans dommage significatif.

Cette pièce dispose d'un enduit laissé en parfait état d'entretien.

Elle dispose d'une porte-fenêtre en PVC double vitrage donnant accès à une terrasse extérieure carrelée et donnant sur la piscine de la résidence.

Des volets roulant électriques accompagnent cette dernière et demeurent en parfait état de fonctionnement.

KITCHENETTE : (photo n°4)

Elle se compose d'un évier inox simple bac avec robinet mitigeur, plaque électrique 2 feux, un réfrigérateur TOP, un micro-onde ; le tout associé à des placards de rangement et un plan de travail en parfait état.

CHAMBRE : 9 m² (photo n°5)

Le sol est constitué d'un carrelage identique au précédent de couleur claire en excellent état d'entretien.

Les murs et plafond intégralement enduits demeurent encore en parfait état d'entretien.

Cette pièce dispose d'une ouverture double vitrage PVC avec store électrique en parfait état de fonctionnement.

Elle comporte un placard de rangement avec aménagement intérieur, l'ensemble en parfait état d'entretien.

SALLE DE BAIN : 2,62 m² (photos n°6)

Le sol est constitué d'un carrelage de couleur claire en excellent état d'entretien.

Les murs partiellement carrelés demeurent également en parfait état d'entretien.

Elle bénéficie d'un meuble avec vasque encastrée et mitigeur, un miroir, une baignoire, un sèche serviette, l'ensemble en très bon état d'entretien.

Cet espace ne bénéficie d'aucune ouverture.

WC : 1,15 m² (photos n°7)

Cet espace se compose d'un WC avec réservoir de chasse en très bon état de fonctionnement et d'entretien.

TERRASSE : 12,20 m² (photos n°8 et 9)

Le sol est constitué d'un carrelage de couleur foncée en excellent état d'entretien.

Les murs enduits ne présentent aucune dégradation susceptible d'être mentionnée.

De tout ce qui précède, j'ai dressé le présent **PROCES VERBAL** pour servir et valoir ce que de droit.

A large, stylized signature in black ink is written over a circular stamp. The stamp contains the text "SCP MOULTON - LE FLOCH" at the top and "Société de Prévoyance Anciens - 1988" at the bottom. In the center of the stamp is a heraldic emblem featuring a figure on horseback. The number "6" is printed in the bottom right corner of the stamp area.



Photo n° 1



Photo n° 2



Photo n° 3



Photo n 4



Photo n° 5



Photo n° 6



Photo n° 7



Photo n° 8



Photo n° 9